MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

État des risques et pollutions

Art. L 125-5, L 125-6, L 125-7 et L 556-2 du Code de l'environnement · art. L 121-22-5 du Code de l'urbanisme · Titre III du livre 1er du Code forestier

BIEN CONCERNÉ

55 Avenue de la Mouillère 45100 Orléans

PARCELLES
DO 0055, DO 0053

SURFACE TOTALE
3699 m²

COMMUNE
Orléans (45234)

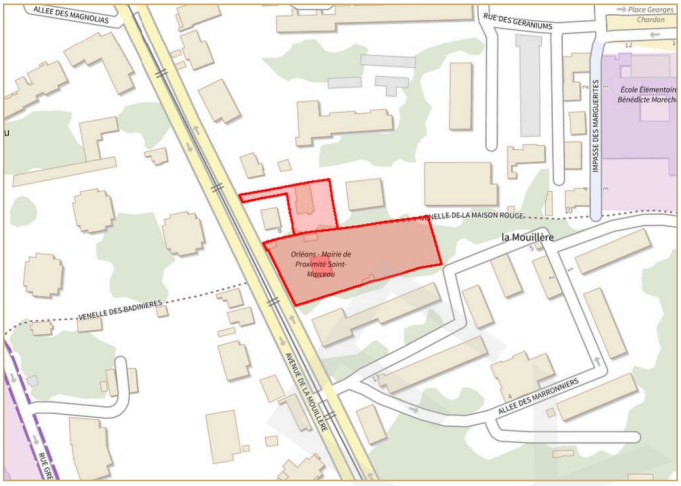
VENDEUR / BAILLEUR
BRISSOLLES Thomas

ACQUÉREUR / LOCATAIRE
BRISSOLLES Claire

ÉTABLI LE
26/10/2026

VALABLE JUSQU'AU
26/04/2027 (6 mois)

Localisation du bien



Carte IGN



Vue satellite

EXEMPLE

1. Synthèse des risques

— Résumé de l'exposition du bien aux différents risques réglementaires —

RISQUE	SITUATION DU BIEN
Plan de prévention des risques naturels (PPRN)	Exposé
Plan de prévention des risques miniers (PPRM)	Non exposé
Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	Non exposé
Plan d'exposition au bruit (PEB)	Non exposé
Recul du trait de côte	Non exposé
Séisme	Non exposé
Radon	Non exposé
Obligation légale de débroussaillement	Non exposé
Secteur d'information sur les sols (SIS), rayon environ 500 m	Non exposé
Sites et sols pollués (BASOL), rayon environ 500 m	Non exposé
Anciens sites et activités de service (CASIAS), rayon environ 500 m	Exposé
Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), rayon 5 km	Exposé
Installations rejetant des émissions polluantes (IREP), liste dans un rayon de 5 km	Exposé
Installations nucléaires, rayon 20 km	Non exposé
Canalisations de matières dangereuses	Non exposé
Inondations (TRI / procédures Géorisques)	Exposé
Zones sensibles aux remontées de nappes	Exposé
Retrait-gonflement des argiles	Exposé
Mouvements de terrain	Non exposé
Cavités souterraines	Non exposé

EXEMPLE

Sommaire du rapport

— Accès direct aux parties : cliquez sur un intitulé —

TABLE DES MATIÈRES

2. Information acquéreur locataire (IAL) 4
2.1 Formulaire État des risques (Cerfa) 4
2.2 Plans de prévention des risques (PPR) 6
2.3 État des nuisances sonores aériennes (ENSA) 7
2.4 Plan d'exposition au bruit (PEB) 9
3. Risques 10
3.1 Recul du trait de côte 10
3.2 Séismes 11
3.3 Radon 12
3.4 Débroussaillement 13
3.5 Catastrophes naturelles (CATNAT) 14
3.6 Sites et sols pollués (SIS/BASOL/CASIAS) 16
3.7 Installations classées (ICPE) 19
3.8 Établissements pollueurs (IREP) 22
3.9 Installations nucléaires 24
3.10 Canalisations matières dangereuses 25
3.11 Inondations 26
3.12 Remontées de nappes 27
3.13 Retrait-gonflement des argiles 28
3.14 Mouvements de terrain 29
3.15 Cavités souterraines 30
4. Sources 31
5. Annexes 32
5.1 Attestation d'assurance responsabilité civile 32

EXEMPLE

2. Information acquéreur locataire (IAL)

2.1 Formulaire État des risques

Etat des risques

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code Insee	Nom de la commune
DO 0055, DO 0053	45100	Orléans

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS*** oui ☑ non ☐

prescrit(1) ☐ ou anticipé(2) ☐ ou approuvé(3) ☐ ou approuvé et en cours de révision(4) ☑ date 20/01/2015

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain, …) Inondation

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR **NATURELS**** oui ☐ non ☑

prescrit(1) ☐ ou anticipé(2) ☐ ou approuvé(3) ☐ ou approuvé et en cours de révision(4) ☐ date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain, …)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **MINIERS*** oui ☐ non ☑

prescrit(1) ☐ ou anticipé(2) ☐ ou approuvé(3) ☐ ou approuvé et en cours de révision(4) ☐ date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

préciser (inondations, mouvement de terrain, …)

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☐

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **TECHNOLOGIQUES*** oui ☐ non ☑

prescrit(1) ☐ ou approuvé(3) ☐ ou approuvé et en cours de révision(4) ☐ date

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à : effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☑

> L'immeuble est situé en zone de prescription : oui ☐ non ☑

- si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location(5) oui ☐ non ☐

*** Vérifiez sur www.errial.georisques.gouv.fr l'état actualisé de votre plan de prévention des risques (PPRN/PPRM/PPRT)**

**** à compléter si le bien est concerné par plusieurs PPRN**

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

page 1/2

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

page 2/2

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique règlementaire

■ L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en

zone 1 très faible ✔ | zone 2 faible ☐ | zone 3 modérée ☐ | zone 4 moyenne ☐ | zone 5 forte ☐

Situation de l'immeuble au regard au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

■ L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 — oui ☐ non ✔

Information relative à la pollution des sols

■ Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) — oui ☐ non ✔

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle, minière ou technologique

■ L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*? — oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

■ L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022? — oui ☐ non ✔

■ L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr — oui ☐ non ✔

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐ > compris entre trente et cent ans ☐

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ? — oui ☐ non ☐

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ? — oui ☐ non ☐

Information relative aux obligations légales de débroussaillement (OLD)

■ Le terrain est situé à l'intérieur du **zonage informatif des obligations légales de débroussaillement**? oui ☐ non ✔

Documents à fournir obligatoirement :

♦ Si le bien est concerné par un ou plusieurs plans de prévention des risques :

☑ un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire ;

☑ un extrait du règlement concernant le bien.

♦ Si le bien est situé dans une commune classée en zone de sismicité de niveau 2,3,4 ou 5 :

☐ la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

♦ Si le bien est situé dans une commune classée en zone à potentiel radon de niveau 3 :

☐ la fiche d'information sur le radon disponible sur le site www.georisques.gouv.fr

♦ Si le bien est situé par un document d'urbanisme dans une zone exposée au recul du trait de côte :

☐ un extrait des prescriptions applicables à cette zone.

♦ Si le bien est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillement

☐ la fiche d'information sur les obligations légales de débroussaillement disponible sur le site www.georisques.gouv.fr.

☐ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

Vendeur / Bailleur	Date / Lieu	Acquéreur / Locataire
Nom : BRISSOLLES Thomas	Lieu :	Nom : BRISSOLLES Claire
Signature :	Date : 26/10/2026	Signature :

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte, les obligations légales de débroussaillement et les pollutions de sols,

pour en savoir plus... consultez les sites Internet :

www.georisques.gouv.fr et www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

2.2 Plans de prévention des risques (PPR)

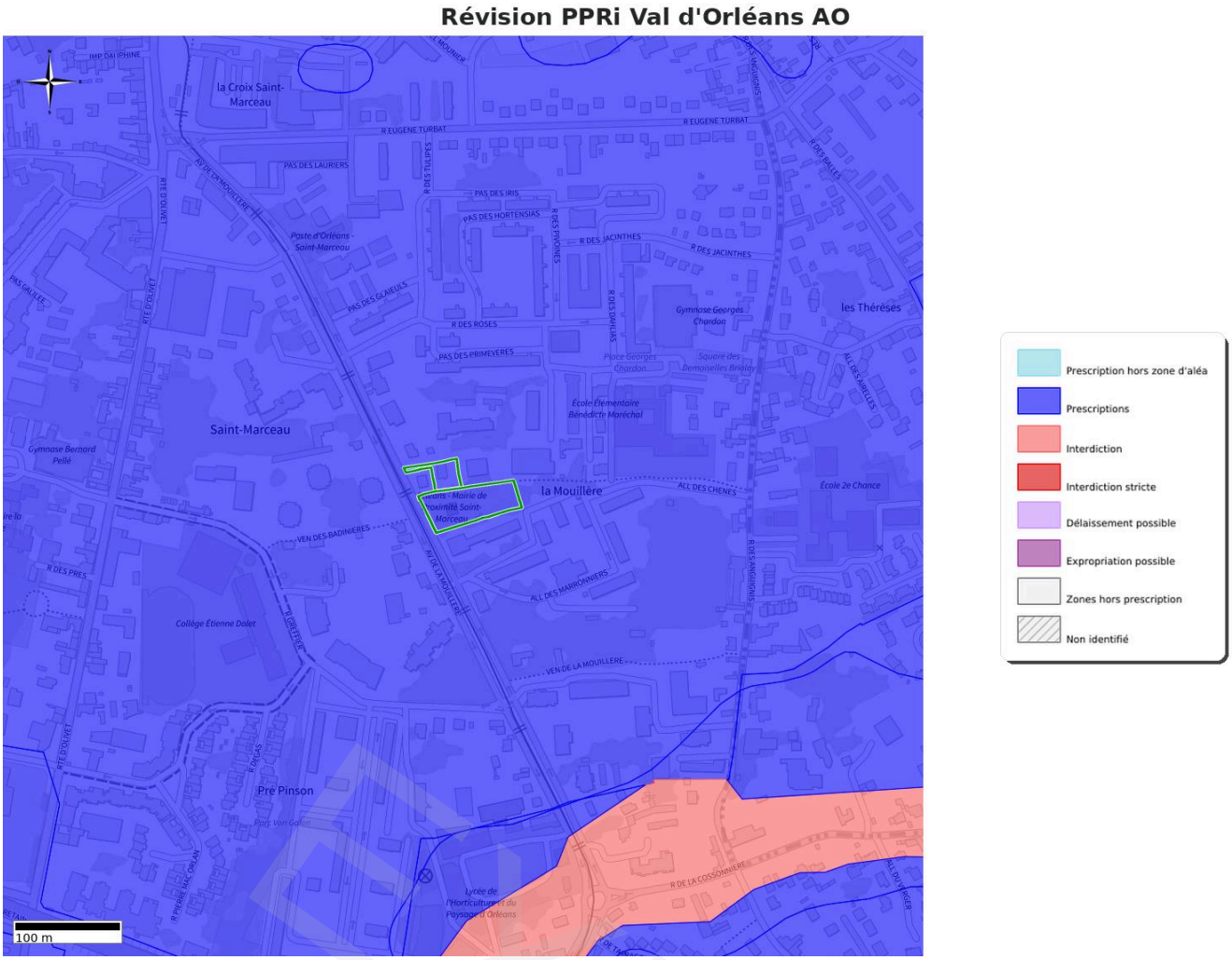
Les Plans de Prévention des Risques (PPR) établis par l'administration locale découpent le territoire en plusieurs zones réglementaires en fonction de l'intensité des risques (naturels, miniers ou technologiques). Le zonage présenté ci-dessous permet de déterminer si le bien est soumis à :

? Des interdictions de construire (zones d'exposition la plus forte) ;

? Des prescriptions d'aménagement ou des travaux obligatoires ;

? De simples mesures de prévention et de vigilance.

Révision PPRi Val d'Orléans AO



La représentation cartographique ci-dessus est issue des données diffusées par Géorisques.

La symbologie utilisée correspond à une classification nationale harmonisée.

La zone réglementaire opposable applicable à la ou les parcelle(s) est :

ZUD-Fh – Zone Urbaine Dense (ZUD) - Zone d'aléa fort hauteur (Fh)

EXEMPLE

2.3 État des nuisances sonores aériennes (ENSA)

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du _____ mis à jour le _____

Adresse de l'immeuble	code postal **ou** (Insee)	**commune**
55 Avenue de la Mouillère	45100 (45234)	Orléans

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB — [1] **oui** ☐ **non** ☑

révisé ☐ **approuvé** ☐ date _____

[1] **Si oui**, nom de l'aérodrome : _____

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation — [2] **oui** ☐ **non** ☐

[2] **Si oui**, les travaux prescrits ont été réalisés — **oui** ☐ **non** ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB — [1] **oui** ☐ **non** ☑

révisé ☐ **approuvé** ☐ date _____

[1] **Si oui**, nom de l'aérodrome : _____

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

zone A[1] ☐ forte — **zone B**[2] ☐ forte — **zone C**[3] ☐ modérée — **zone D**[4] ☐

[1] (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

[2] (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

[3] (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

[4] (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Modèle état des nuisances sonores aériennes — En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme — MTES/DGAC/juin 2020

EXEMPLE

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prisent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de .
peut être consulté à la maire de la commune de .
où est sis l'immeuble.

vendeur / bailleur	date / lieu	**acquéreur** / locataire
BRISSOLLES Thomas	Le 26/10/2026	BRISSOLLES Claire

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/

Modèle état des nuisances sonores aériennes En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme MTES/DGAC/juin 2020

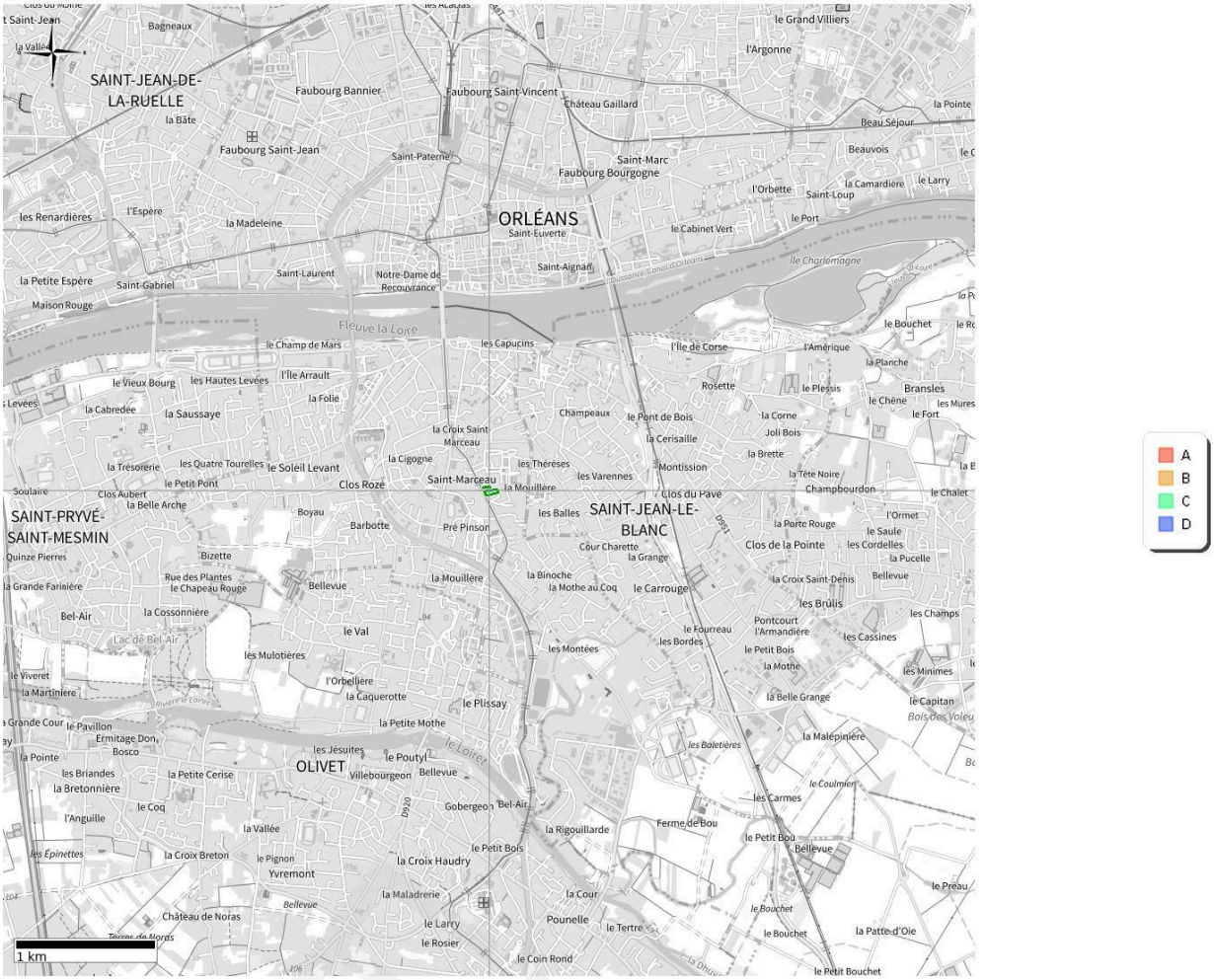
EXEMPLE

2.4 Plan d'exposition au bruit (PEB)

Les zones de bruit définies par les Plans d'Exposition au Bruit (PEB) constituent des servitudes d'urbanisme destinées à prévenir l'exposition des populations aux nuisances sonores générées par les aérodromes. L'ENSA permet de savoir si le bien se situe dans l'une de ces zones (A, B, C ou D), ce qui peut entraîner des obligations d'insonorisation ou des restrictions de constructibilité.

Source : Géoplateforme (data.geopf.fr) - Couche dgac_peb_plan_wmsv

Plan d'Exposition au Bruit (PEB)



EXEMPLE

3. Risques

— Analyse détaillée de l'exposition réglementaire du bien —

3.1 Recul du trait de côte

OK **NON EXPOSÉ** — Recul du trait de côte

Ce risque traduit la vulnérabilité du littoral face à l'érosion marine et océanique. L'information acquéreur-locataire s'applique aux communes dont l'évolution du trait de côte (phénomène naturel de déplacement de la limite entre la mer et la terre) nécessite une adaptation de l'aménagement du territoire à court, moyen et long terme.

EXEMPLE

3.2 Séismes

OK

NON EXPOSÉ — Séismes

Zone 1 - très faible

Un séisme, ou tremblement de terre, se manifeste par des vibrations de la surface du sol causées par une libération brutale d'énergie en profondeur. Le territoire français est divisé en 5 zones de sismicité (de 1 : très faible, à 5 : forte). La classification du bien permet de déterminer si des règles de construction parasismiques spécifiques lui sont applicables.

Zonage sismique



EXEMPLE

3.3 Radon

OK **NON EXPOSÉ** — Radon
potentiel de catégorie 1

Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore, issu naturellement de la désintégration de l'uranium présent dans les sols et les roches. À de fortes concentrations dans un espace clos et mal ventilé, son inhalation prolongée présente des risques pour la santé respiratoire. Le territoire national est découpé en trois catégories de potentiel radon, allant de faible (niveau 1) à significatif (niveau 3).

Potentiel radon



EXEMPLE

3.4 Débroussaillement

OK **NON EXPOSÉ** — Obligations légales de débroussaillement

Obligations légales de débroussaillement (OLD)



EXEMPLE

3.5 Catastrophes naturelles (CATNAT)

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des évenements.
La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle intervient lors d'un phénomène naturel dont les effets sont anormalement dommageables (inondation, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles, etc.). Cette rubrique liste de façon exhaustive les arrêtés interministériels ayant été prononcés sur la commune du bien.

TYPE DE CATASTROPHE	DÉBUT	FIN	PUBLICATION	JO	INDEMNISÉ
Mouvement de Terrain	01/05/2023	29/11/2023	18/01/2024	30/01/2024	
Mouvement de Terrain	01/02/2022	31/12/2022	20/03/2023	13/04/2023	
Mouvement de Terrain	10/11/2020	16/11/2020	14/12/2020	22/12/2020	
Sécheresse	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021	
Sécheresse	01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020	
Sécheresse	01/07/2018	31/12/2018	21/05/2019	22/06/2019	
Mouvement de Terrain	03/03/2017	03/04/2017	26/03/2018	02/05/2018	
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016	
Mouvement de Terrain	14/07/2011	19/08/2011	28/11/2011	01/12/2011	
Sécheresse	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012	
Sécheresse	01/01/2006	31/03/2006	31/03/2008	04/04/2008	
Inondations et/ou Coulées de Boue	07/12/2003	09/12/2003	19/12/2003	20/12/2003	
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	
Sécheresse	01/01/1993	30/06/1998	19/11/1998	11/12/1998	
Sécheresse	01/01/1992	31/12/1992	06/09/1993	19/09/1993	
Sécheresse	01/01/1991	31/12/1991	16/10/1992	17/10/1992	

EXEMPLE

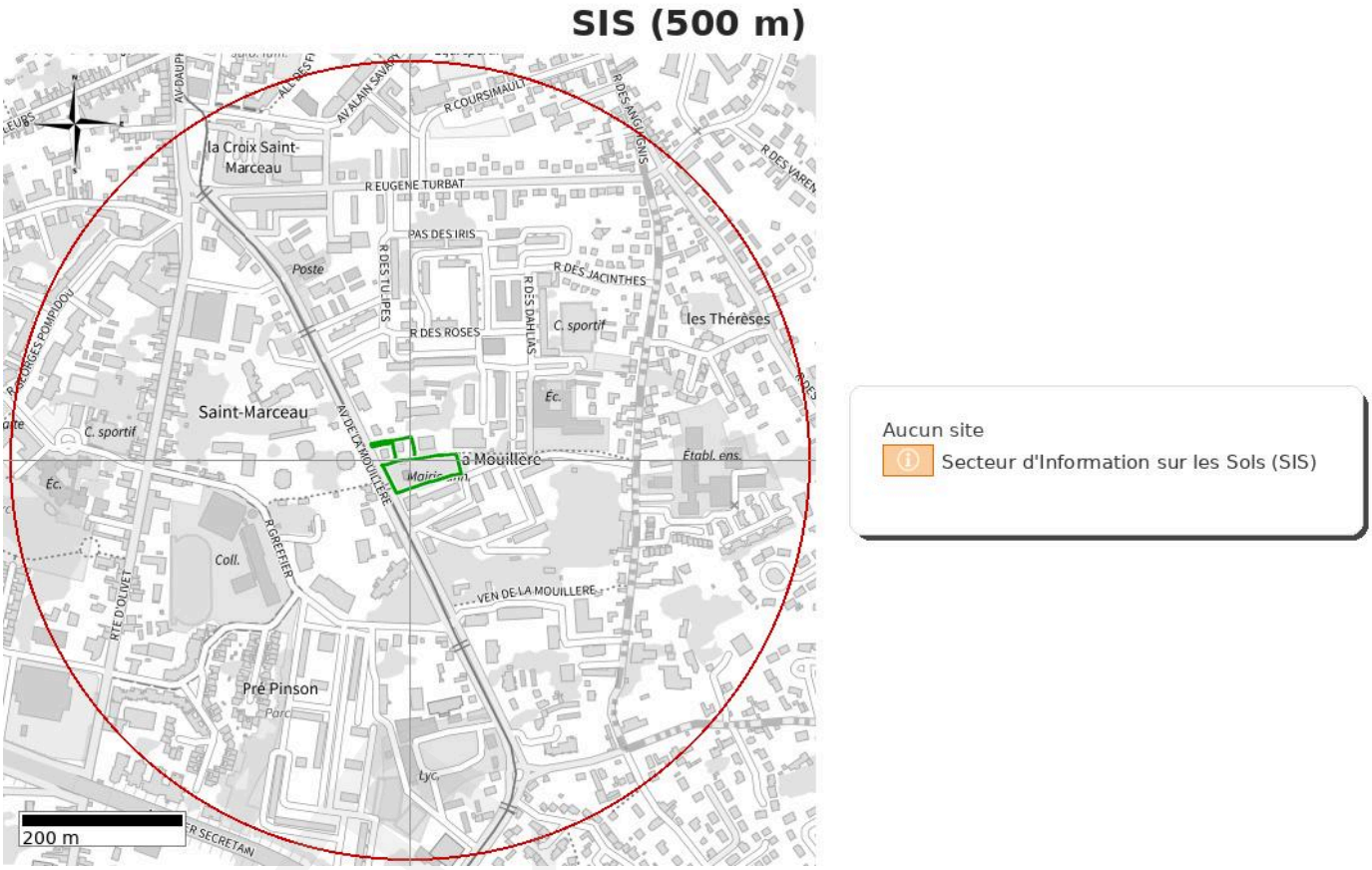
TYPE DE CATASTROPHE	DÉBUT	FIN	PUBLICATION	JO	INDEMNISÉ
Sécheresse	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991	
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/1985	29/05/1985	02/10/1985	18/10/1985	

EXEMPLE

3.6 Sites et sols pollués (SIS/BASOL/CASIAS)

EXPOSÉ — Sites et sols pollués (SIS/BASOL/CASIAS)

Institués par l'État pour protéger la santé et l'environnement, les Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) constituent une servitude d'utilité publique délimitée par arrêté préfectoral. Ils ciblent les terrains où une pollution des sols avérée justifie un encadrement strict. Contrairement à de simples inventaires informatifs, le classement d'un bien en SIS a un impact juridique direct : le propriétaire a l'obligation légale de faire réaliser une étude de sols par un bureau d'études certifié avant tout dépôt de permis de construire ou de changement d'usage.

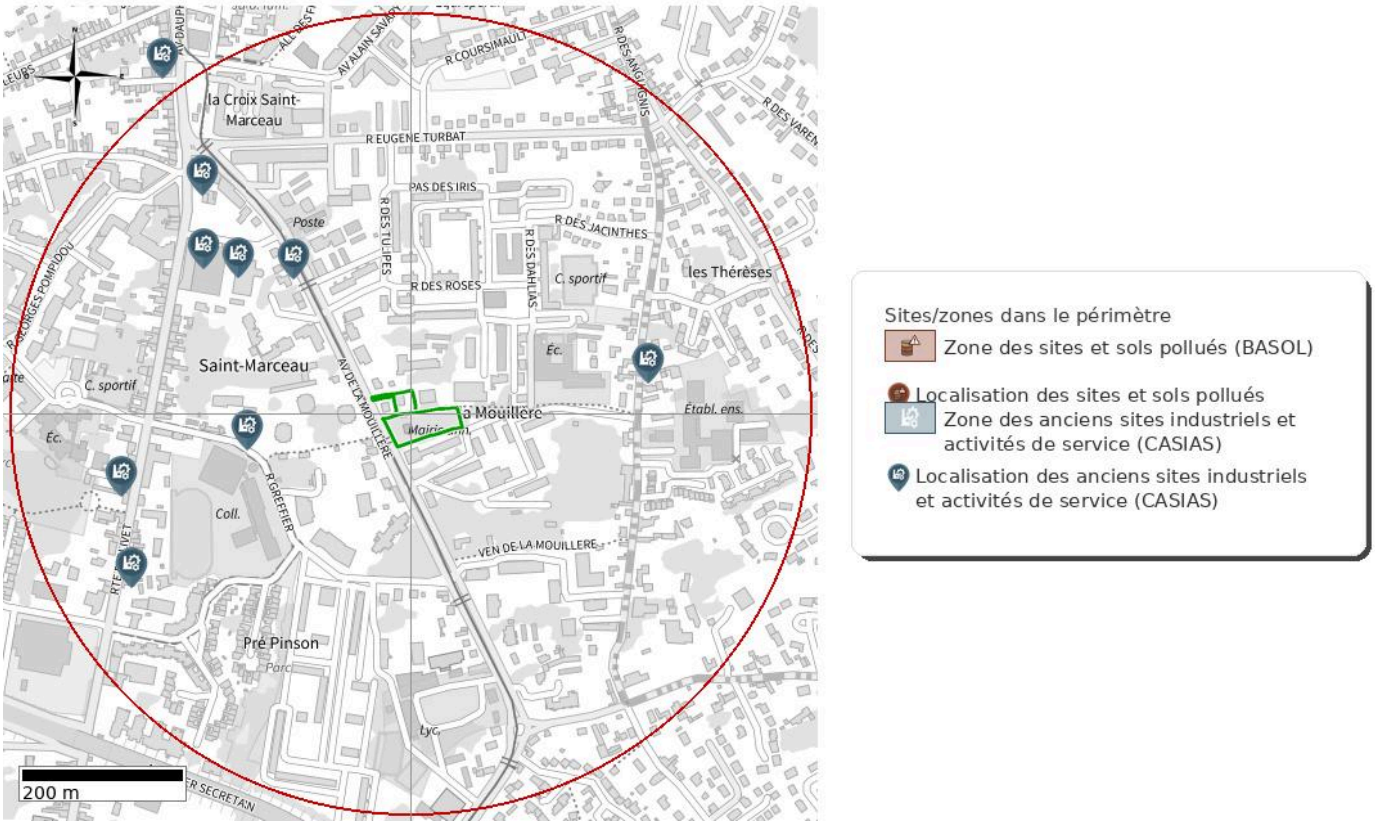


SIS : Aucun site à proximité

EXEMPLE

Afin de conserver la mémoire de l'activité humaine et d'informer les futurs occupants en toute transparence, le Ministère de la Transition Écologique tient à jour des inventaires nationaux à titre purement informatif. Cette rubrique recense les anciens sites industriels et activités de service (base CASIAS) susceptibles d'avoir engendré une pollution par le passé, ainsi que les sites pollués avérés (base BASOL) faisant l'objet d'une surveillance des pouvoirs publics. À la différence des SIS mentionnés précédemment, la seule présence d'un site dans ces deux bases de données historiques ne génère aucune contrainte d'urbanisme automatique pour la parcelle.

BASOL et CASIAS (500 m)



BASOL : Aucun site à proximité

CASIAS : 9 site(s) à proximité

NOM	DISTANCE	ADRESSE	ÉTAT / STATUT	LIEN
LALLIER Jacques (Ets)	168 m	rue Greffier, 45100 ORLEANS	En arrêt	Fiche détail
LEBLANC Frédéric (Ets)	175 m	15 rue Mouillière de la, 45100 ORLEANS	En arrêt	Fiche détail
DEUTSCH (Cie)	221 m	16 rue Mouillière de la, 45100 ORLEANS	En arrêt	Fiche détail
BONAMY Maurice (Ent)	237 m	63 rue Anguignis des, 45650 SAINT JEAN LE BLANC	En arrêt	Fiche détail
NAVARRO Jacques, ex/ BOURGOUIN Pierre	263 m	5 route Olivet d', 45100 ORLEANS	Indéterminé	Fiche détail

EXEMPLE

NOM	DISTANCE	ADRESSE	ÉTAT / STATUT	LIEN
SOCA	326 m	1 bis route Olivet d', 45100 ORLEANS	En arrêt	Fiche détail
RIGOLET-BRUZEAU (Ets)	337 m	52 route Olivet d', 45100 ORLEANS	En arrêt	Fiche détail
YEVRE Marcel	375 m	39 route Olivet d', 45100 ORLEANS	En arrêt	Fiche détail
CHATELAIN et Cie	473 m	98 avenue Dauphine, 45100 ORLEANS	En arrêt	Fiche détail

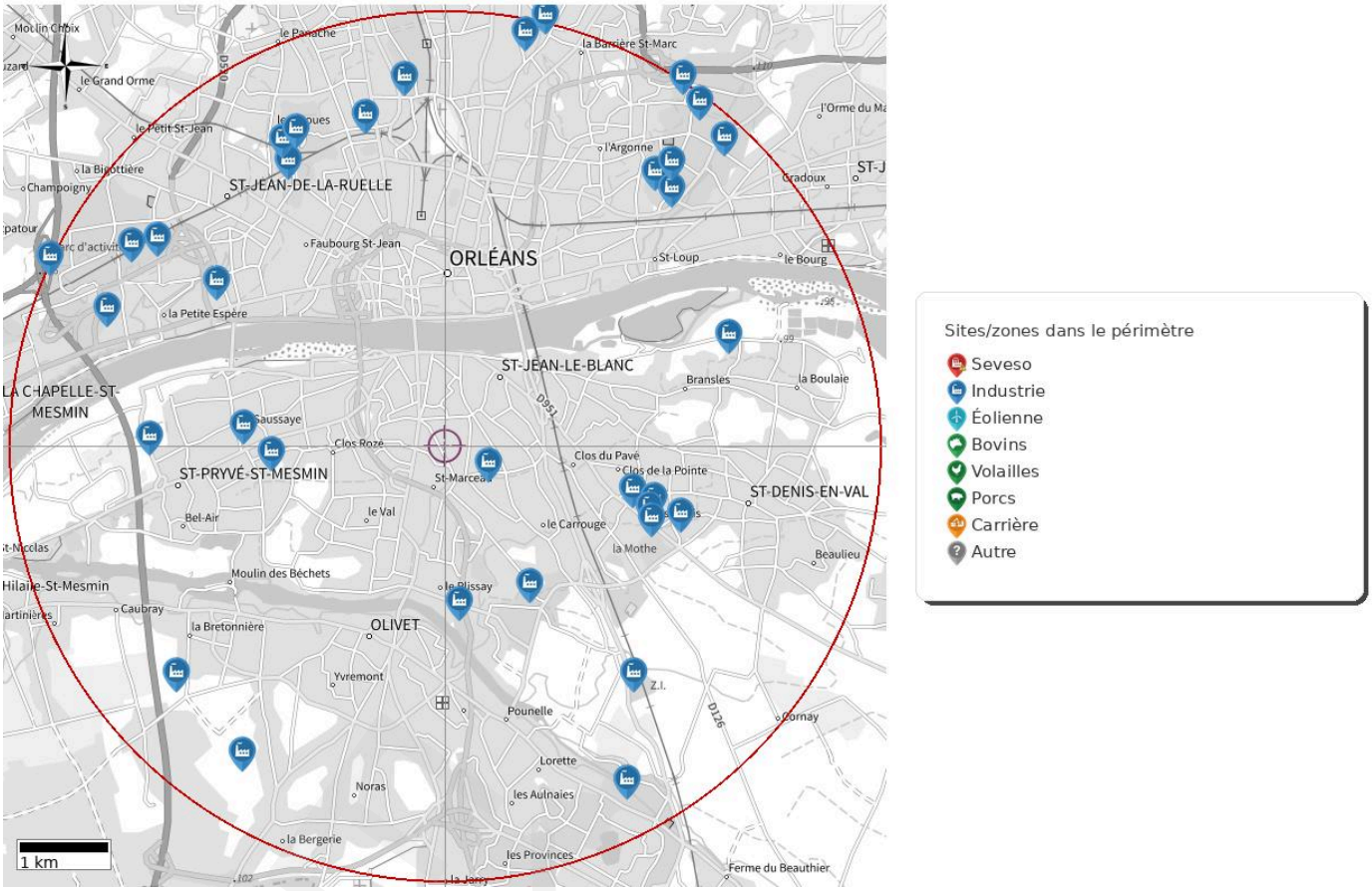
EXEMPLE

3.7 Installations classées (ICPE)

EXPOSÉ — Installations classées (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de générer des dangers ou des nuisances pour le voisinage est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Cette réglementation permet un suivi strict par l'État en fonction de la dangerosité du site (ex: Seveso). Le Registre des Émissions Polluantes (IREP) complète ces données en publiant les rejets et transferts de polluants déclarés par certains établissements industriels situés à proximité du bien.

ICPE (5 km)



ICPE : 34 installation(s) à proximité

NOM	DISTANCE	ADRESSE	LIEN
CAMP DES GRANDIERS	653 m	Rue des Grandiers, 45000 Orléans	Fiche détail
AUCHAN FRANCE (Olivet)	2.0 km	Avenue de Verdun, 45160 Olivet	Fiche détail
SIFA TECHNOLOGIES SAS	2.0 km	60 rue des Montées, 45000 Orléans	Fiche détail
SOCCOIM VEOLIA PROPRETE	2.0 km	33, rue Hatton, 45000 Orléans	Fiche détail
CEMEX Bétons Centre et Ouest	2.3 km	196, route de Sandillon, 45650 Saint-Jean-le-	Fiche détail

NOM	DISTANCE	ADRESSE	LIEN
		Blanc	
SCAO	2.3 km	45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	Fiche détail
ORLEANS SUD AUTO	2.5 km	495 route de sandillon, 45560 Saint-Denis-en-Val	Fiche détail
SGE (STE GABRIEL ENVIRONNEMENT)	2.5 km	188 route de Sandillon, 45650 Saint-Jean-le-Blanc	Fiche détail
ARENA COMET FRANCE (ex ORLEANS DECAPAGE)	2.6 km	184 route de Sandillon, 45650 Saint-Jean-le-Blanc	Fiche détail
SRB BLANCHARD	2.9 km	60 RUE DES CASSINES, 45560 Saint-Denis-en-Val	Fiche détail
FEDERAL MOGUL OPERATIONS FRANCE	3.1 km	Place Paul BERT, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle	Fiche détail
ORLEANS METROPOLE - Parc de Loire	3.4 km	5 PL DU 6 JUIN 1944, 45000 Orléans	Fiche détail
SOCCOIM	3.4 km	Avenue du Traité de Rome, 45750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	Fiche détail
GROUPE ATLANTIC ORLEANS (ex THERMOR PACIFIC)	3.5 km	17 rue de la Croix Fauchet, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle	Fiche détail
AQUALIGE SAS (Usine du Val)	3.6 km	Rue des Montées Prolongées, 45100 Orléans	Fiche détail
SODC BANNIER	3.7 km	135 rue du faubourg Bannier, 45000 Orléans	Fiche détail
BRANDT France	3.8 km	18, rue du 11 octobre, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle	Fiche détail
LEROY SOMER	3.8 km	1 rue de la Burelle, 45800 Saint-Jean-de-Braye	Fiche détail
KEOLIS ORLEANS METROPOLE MOBILITES KO2M (ex KEOLIS Metropole Orléans)	3.8 km	106 boulevard Marie Stuart, 45800 Saint-Jean-de-Braye	Fiche détail
SODC	3.8 km	Rue du Champ de Manoeuvres, 45000 Orléans	Fiche détail
AUCHAN (Syndic. Propr.)	3.9 km	Avenue Pierre Mendès-France, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle	Fiche détail
LEGUAY EMBALLAGES	4.0 km	6, rue de Joie BP 234, 45400 Fleury-les-Aubrais	Fiche détail
SOCCOIM (déchetterie)	4.0 km	Z.A. rue de la Burelle, 45800 Saint-Jean-de-Braye	Fiche détail
D'AUCY FRANCE-ETS Orléans (ex MAINGOURD)	4.1 km	26 avenue Georges Pompidou, 45380 La Chapelle-Saint-Mesmin	Fiche détail
AUCHAN FRANCE	4.2 km	Avenue Pierre Mendes-France, 45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle	Fiche détail

EXTRAIT

NOM	DISTANCE	ADRESSE	LIEN
SCI BG (GABRIEL)	4.2 km	Chemin de Quincaille, 45160 Olivet	Fiche détail
DILIGENT	4.4 km	Parcelle ZL n° 12, 45160 Olivet	Fiche détail
KVERNELAND ORLEANS S.A.	4.6 km	55 avenue Ampère, 45800 Saint-Jean-de-Braye	Fiche détail
ECOME (ex SOFLEC)	4.6 km	76 boulevard de Lamballe, 45400 Fleury-les-Aubrais	Fiche détail
PARC FLORAL	4.6 km	Avenue du Parc floral, 45000 Orléans	Fiche détail
TROUILLET PANNEAUX (ex SAIRP)	4.7 km	26 rue des Frères Lumière, 45800 Saint-Jean-de-Braye	Fiche détail
CLINIQUE DE LA PRESENTATION	4.8 km	68B, rue des fossés, 45400 Fleury-les-Aubrais	Fiche détail
BARBAT RECYCLAGE	4.9 km	16 RUE LAVOISIER, 45140 Ingre	Fiche détail
SOCCOIM (centre de tri)	4.9 km	Rue du Trousset, 45800 Saint-Jean-de-Braye	Fiche détail

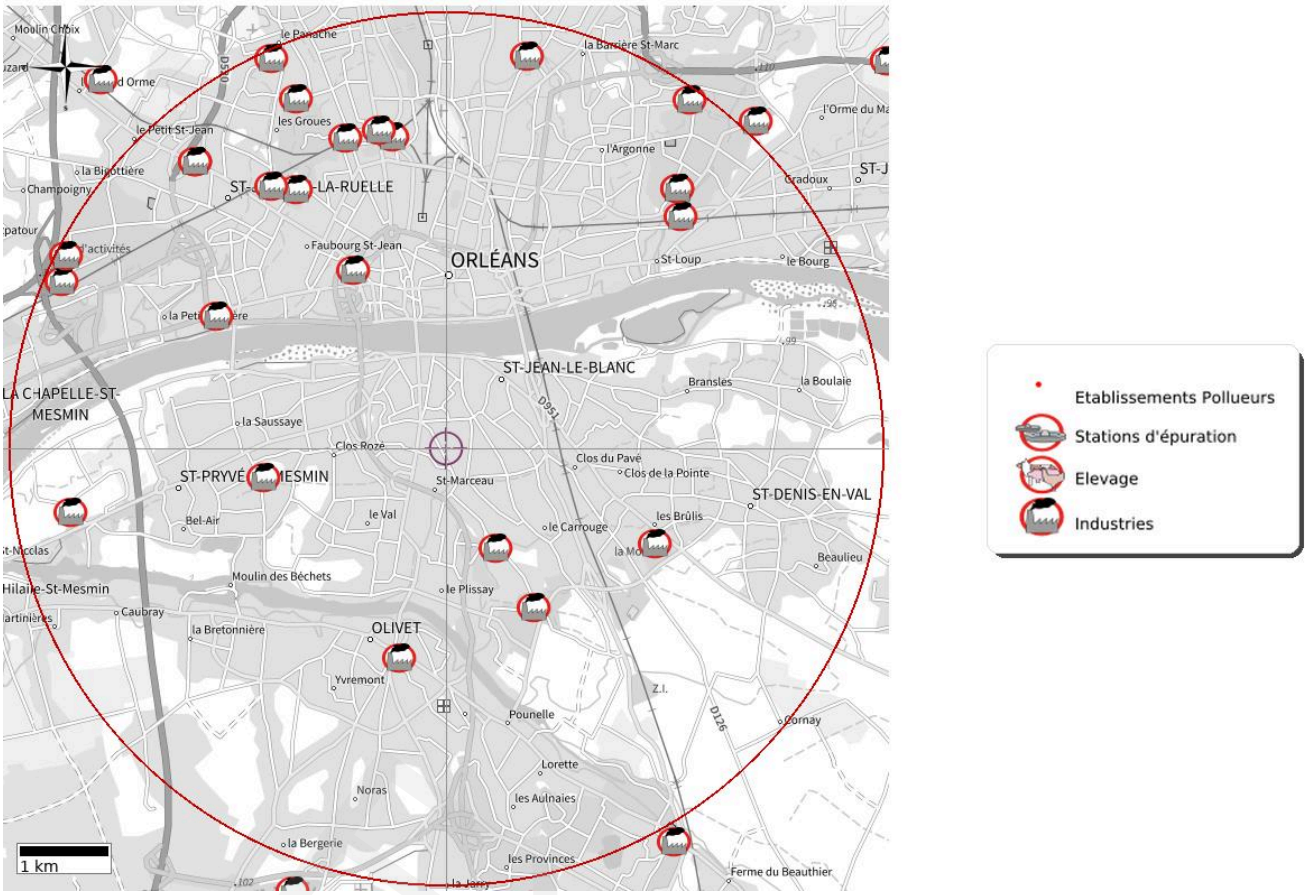
EXEMPLE

3.8 Établissements pollueurs (IREP)

EXPOSÉ — Établissements pollueurs (IREP)

Cette rubrique recense les installations industrielles soumises à l'obligation de déclarer leurs rejets de polluants (dans l'air, l'eau ou les sols) en raison de leur impact potentiel sur l'environnement et la santé. La cartographie permet de visualiser l'implantation de ces établissements répertoriés dans un rayon de 5 kilomètres autour du bien.

Établissements pollueurs (IREP)



IREP : 25 installation(s) à proximité

NOM	DISTANCE	ADRESSE	LIEN
AQUALIGE	1.2 km	45100	Fiche détail
SIFA TECHNOLOGIES SAS	2.0 km	45000	Fiche détail
S O C C O I M	2.1 km	45000	Fiche détail
FAMAR FRANCE	2.3 km	45072	Fiche détail
AUCHAN OLIVET	2.4 km	45161	Fiche détail

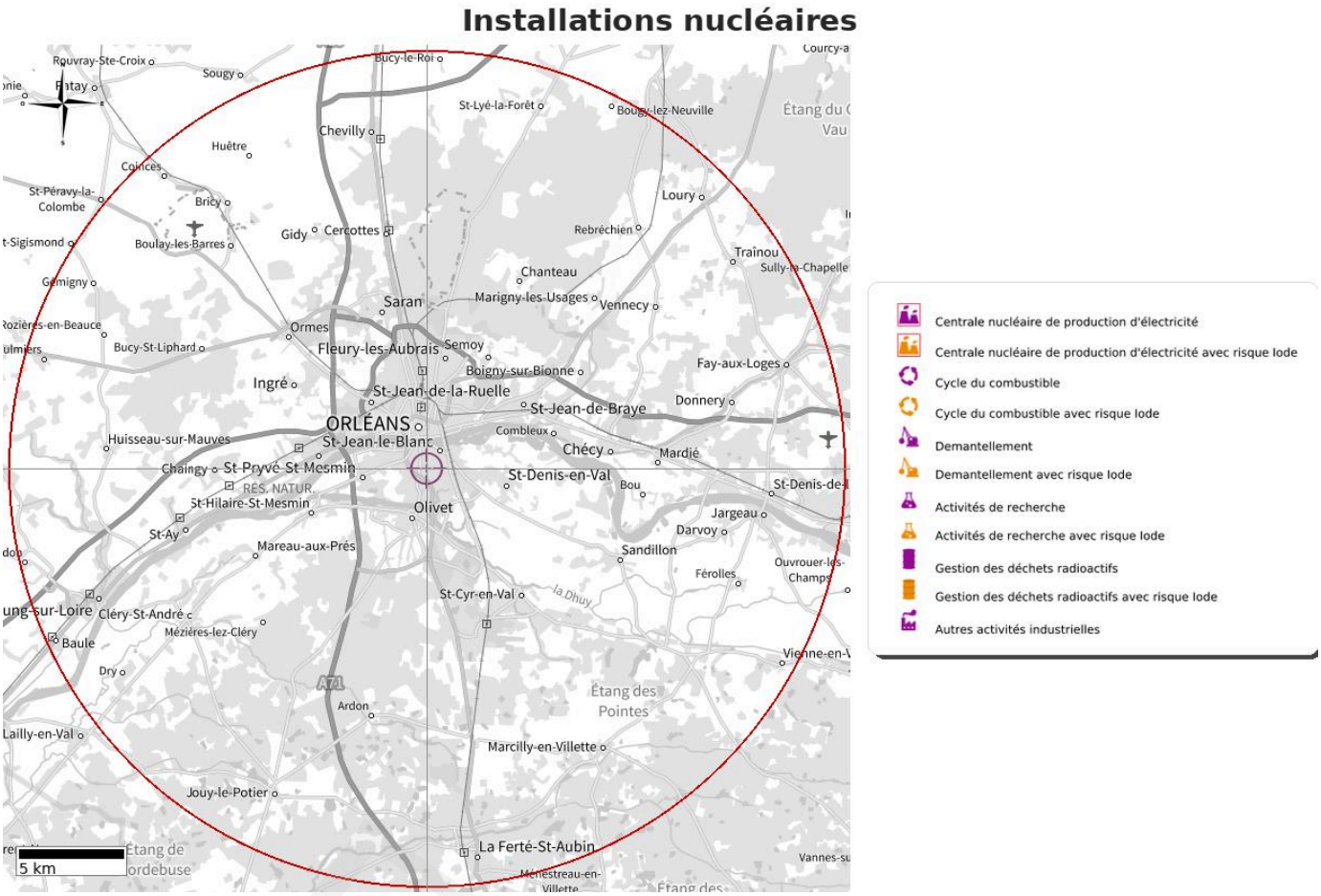
NOM	DISTANCE	ADRESSE	LIEN
ARENA COMET	2.6 km	45650	Fiche détail
FEDERAL MOGUL OPERATIONS FRANCE SAS	3.1 km	Place Paul Bert, 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Fiche détail
GROUPE ATLANTIC ORLEANS	3.5 km	17 rue Croix Fauchet, 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Fiche détail
BRANDT FRANCE	3.6 km	18, rue du 11 octobre, BP 105, 45140 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Fiche détail
CNSO ORLEANS	3.7 km	75 rue du Parc 45052 Orléans cedex 1, 45000 ORLEANS	Fiche détail
KEOLIS ORLEANS METROPOLE MOBILITES	3.8 km	106 boulevard Marie Stuart, 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Fiche détail
ORLEANAISE DISTRIB CHALEUR	3.8 km	135 rue du faubourg Bannier, 45000 ORLEANS	Fiche détail
ORLEANAISE DISTRIB CHALEUR	3.8 km	Rue du Champ de Manoeuvres, ZAC des groues, 45000 ORLEANS	Fiche détail
MOTEURS LEROY SOMER	4.0 km	1 rue de la Burelle, 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Fiche détail
S O C C O I M	4.0 km	45800	Fiche détail
DEA ORLEANS	4.4 km	BA123 BP 30130, 45143 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Fiche détail
SAINT JEAN COMPOSANTS MOTEURS	4.4 km	45140	Fiche détail
AUCHAN VAL DE LOIRE	4.4 km	45140	Fiche détail
REVIVAL ST JEAN DE LA RUELLE	4.4 km	45140	Fiche détail
S O C C O I M	4.4 km	45750	Fiche détail
ECOME (ECO CHALEUR ORLEANS METROPOLE)-ORLEANS-LA-SOURCE-OLIVET- FLEURY-LES-AUBRAIS	4.6 km	76 boulevard de Lamballe, 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS	Fiche détail
BARBAT RECYCLAGE	4.8 km	16 rue Lavoisier, 45140 INGRE	Fiche détail
MALICHAUD	4.9 km	45140	Fiche détail
PAUL ROBERT INDUSTRIE (STEVA)	4.9 km	45140	Fiche détail
S O C C O I M	4.9 km	Rue du Trousset, 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE	Fiche détail

EXEMPLE

3.9 Installations nucléaires

OK **NON EXPOSÉ** — Installations nucléaires

Cette carte représente les installations nucléaires présentes dans un rayon de 20km autour du bien



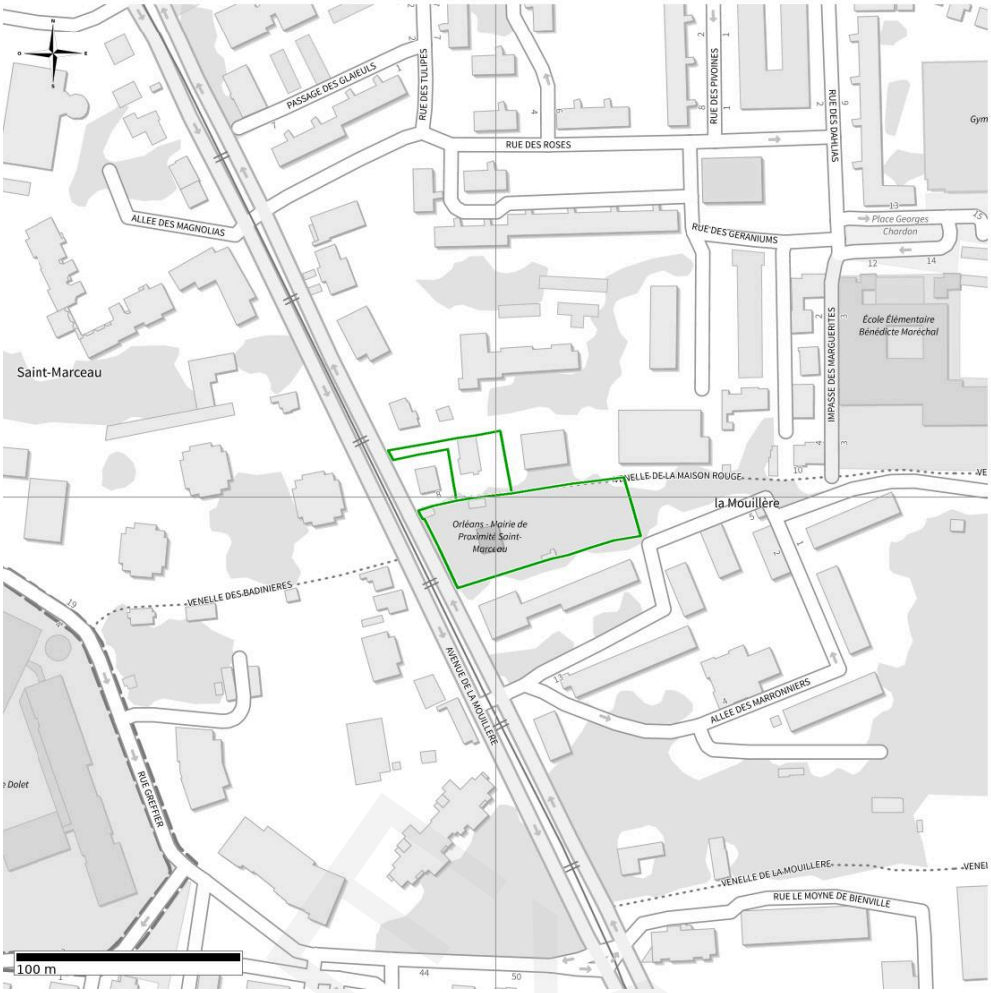
EXEMPLE

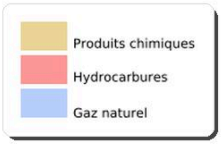
3.10 Canalisations matières dangereuses

OK **NON EXPOSÉ** — Canalisations matières dangereuses

Cette carte représente les canalisations transportant des matières dangereuses (gaz naturel à haute pression, hydrocarbures, produits chimiques) autour de l'immeuble

Canalisations matières dangereuses





EXEMPLE

3.11 Inondations

EXPOSÉ — Inondations

Les Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) délimitent les zones inondables sur la base de données historiques ou de calculs prédictifs. Le risque y est évalué selon trois scénarios de probabilité et de puissance : événement fréquent, moyen ou extrême.

Risques d'inondation (TRI)



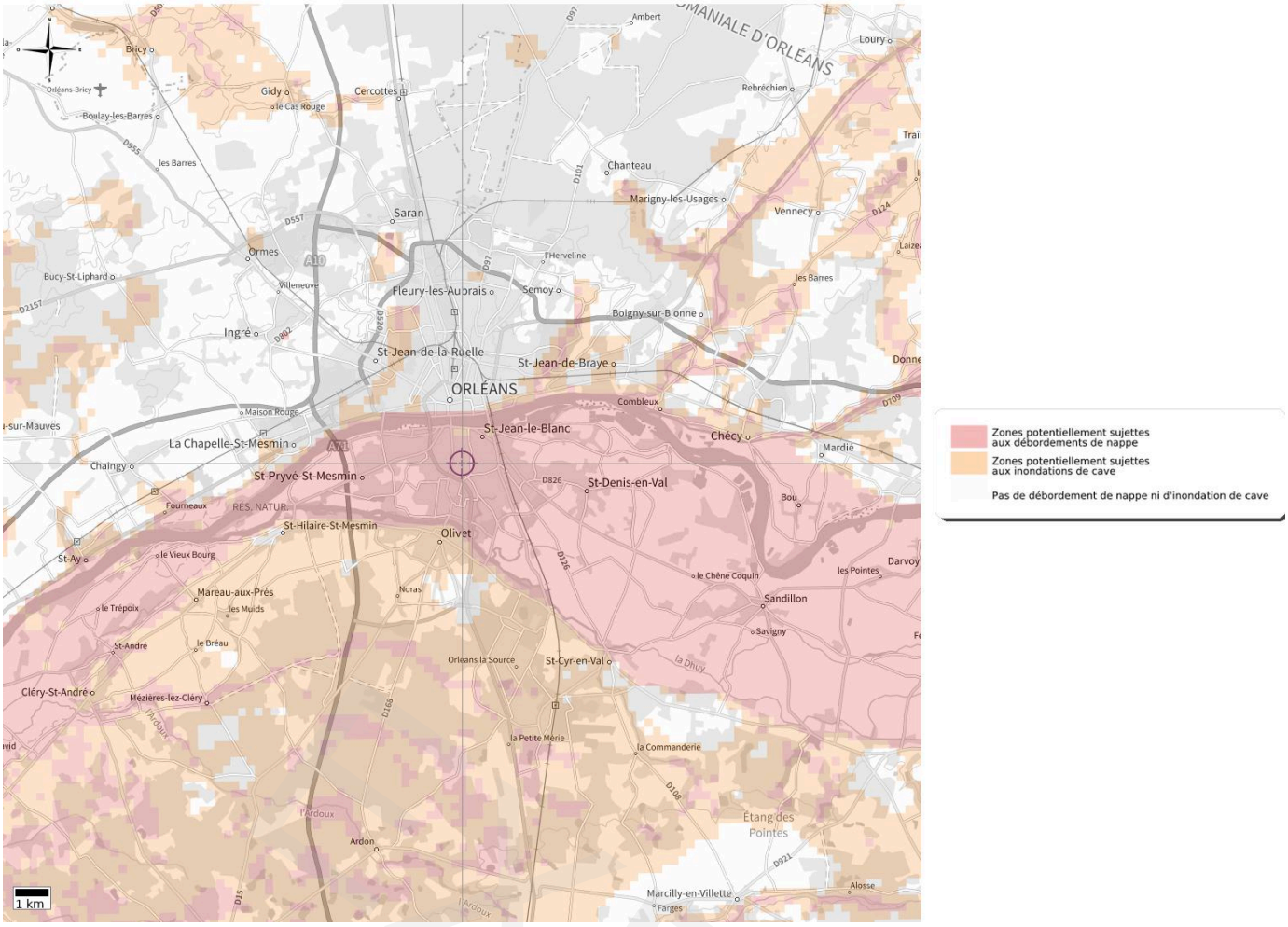
EXEMPLE

3.12 Remontées de nappes

! **EXPOSÉ** — Zones sensibles aux remontées de nappes

Une remontée de nappe phréatique survient lorsque le niveau de l'eau souterraine s'élève de manière exceptionnelle jusqu'à atteindre la surface du sol ou envahir les cavités enterrées. Cette rubrique indique la susceptibilité du terrain face à ce phénomène, qui peut entraîner des inondations durables de sous-sols, de caves ou de parkings souterrains, indépendamment des débordements de cours d'eau classiques.

Remontées de nappes



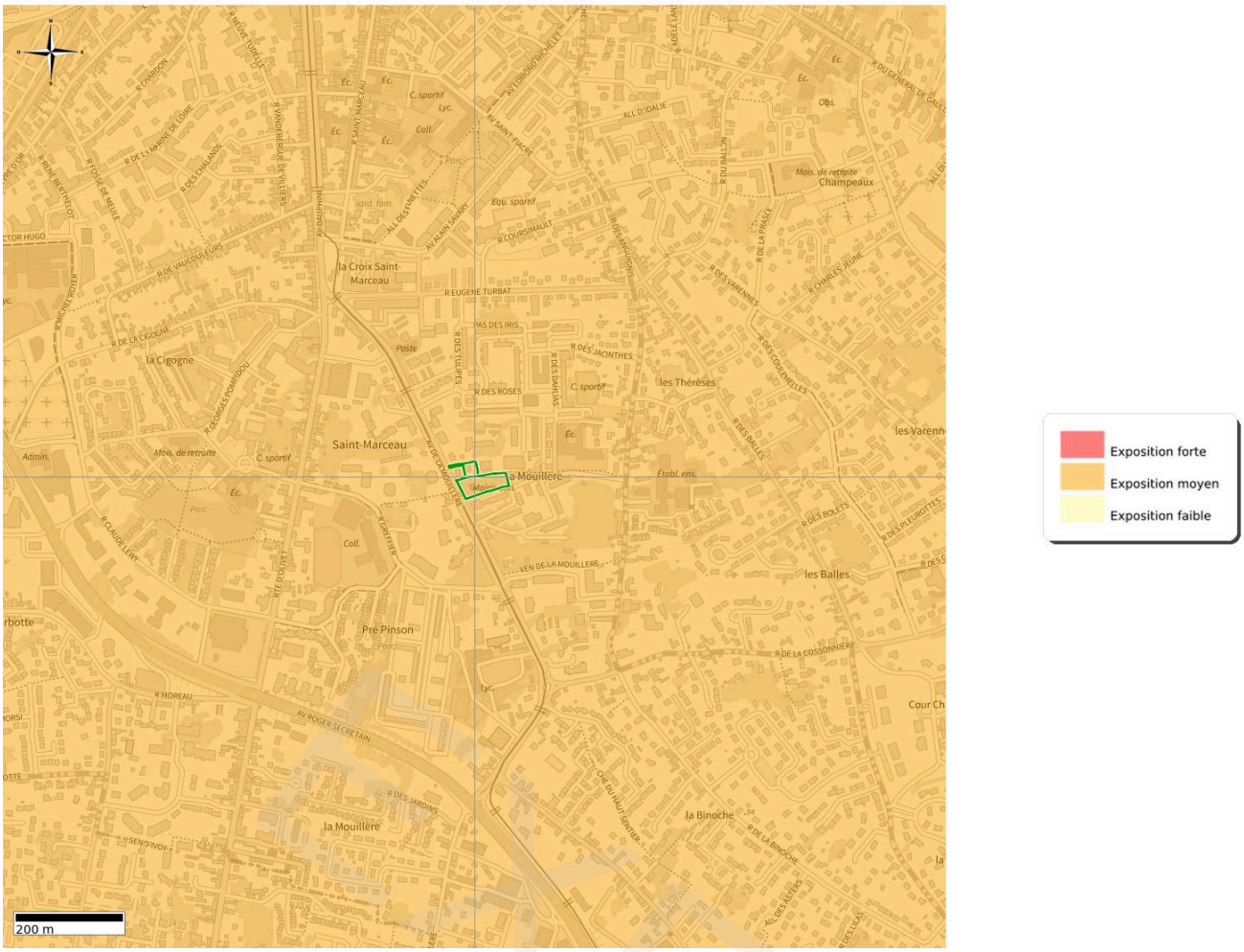
EXEMPLE

3.13 Retrait-gonflement des argiles

EXPOSÉ — Retrait-gonflement argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux est une conséquence directe des variations climatiques. En période de sécheresse, le sol argileux se rétracte (retrait), tandis qu'en période de pluie, il se gorge d'eau et augmente de volume (gonflement). Ces mouvements de terrain lents et répétitifs peuvent provoquer des tassements différentiels et causer d'importants désordres structurels (fissures) sur les constructions, particulièrement les maisons individuelles. Le territoire est classé en quatre niveaux d'exposition (de l'absence de risque à une exposition forte).

Retrait-gonflement argiles

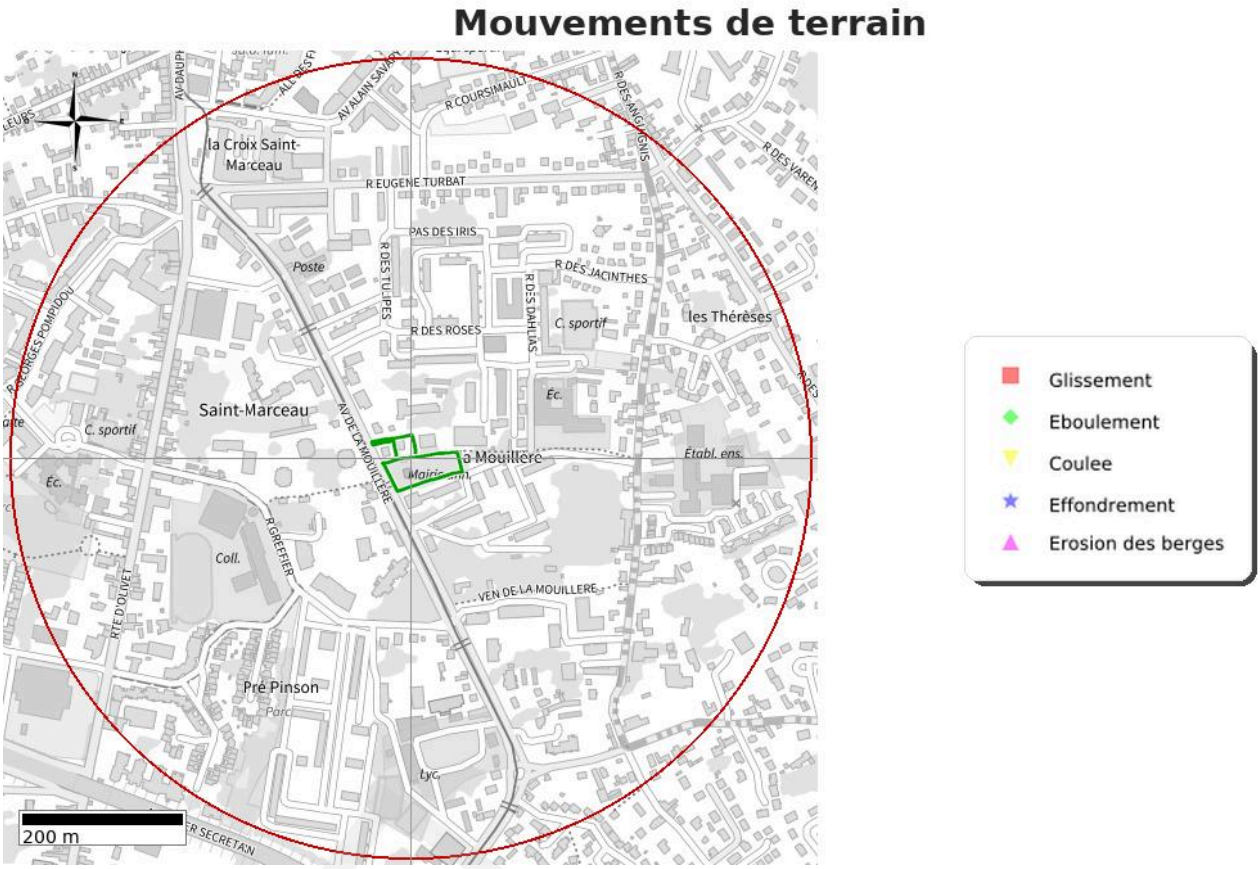


EXEMPLE

3.14 Mouvements de terrain

OK **NON EXPOSÉ** — Mouvements de terrain

Les mouvements de terrain désignent les instabilités et déplacements du sol ou du sous-sol. Qu'ils soient déclenchés par des causes naturelles (pluies intenses) ou par l'activité humaine (déboisement, terrassement), ils regroupent une grande variété de phénomènes : glissements de terrain, éboulements, effondrement, coulée.



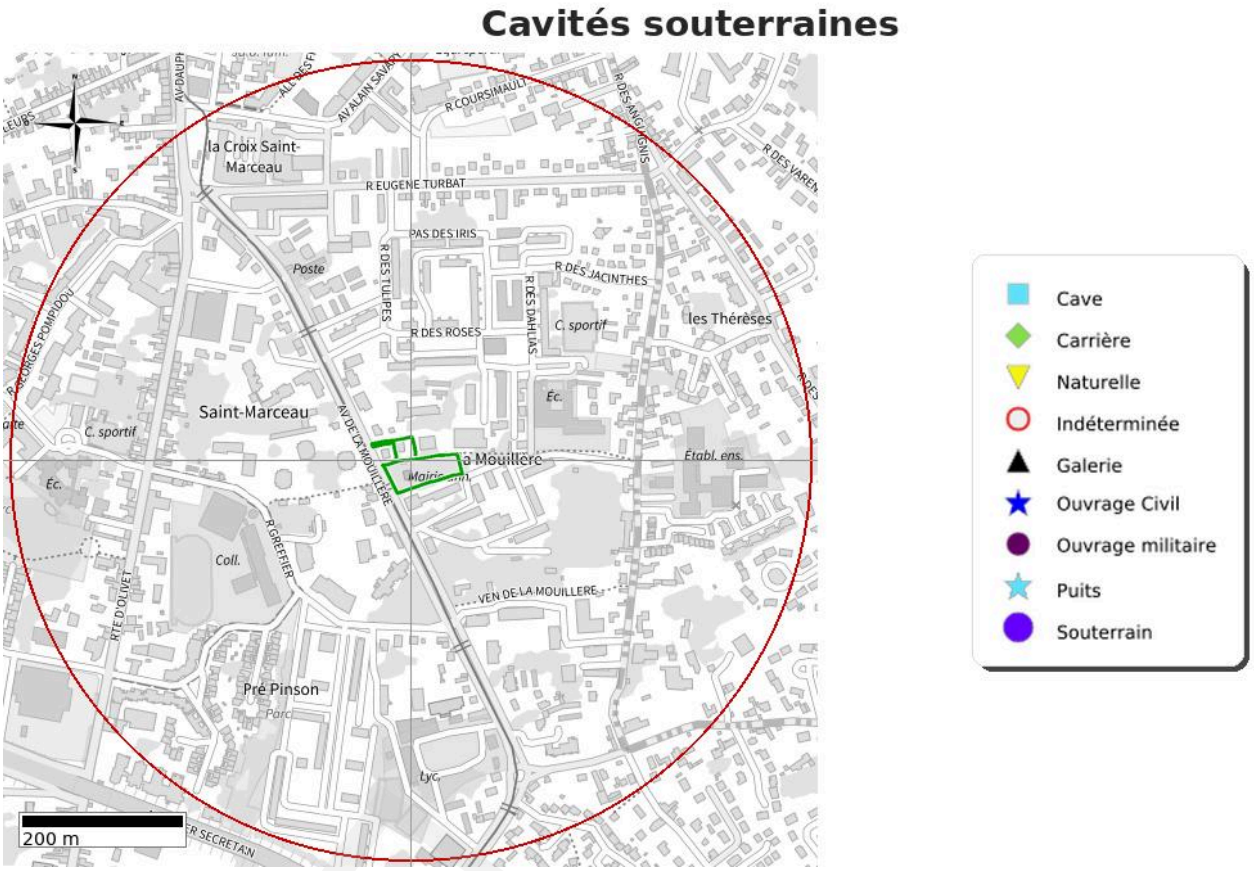
Mouvements de terrain : Aucun mouvement à proximité

EXEMPLE

3.15 Cavités souterraines

OK **NON EXPOSÉ** — Cavités souterraines

Une cavité souterraine est un vide présent dans le sous-sol, qu'il soit façonné par la nature ou creusé par l'homme (comme les anciennes carrières). Le risque majeur réside dans la fragilisation de ces espaces, susceptible de provoquer un affaissement ou un effondrement soudain du terrain, mettant en péril les bâtiments en surface.



Cavités souterraines : Aucun cavité à proximité

EXEMPLE

4. Sources

— Origines des données utilisées pour l'établissement du présent ERP —

- Géorisques — Ministère de la Transition écologique (aléas, arrêtés CATNAT/Gaspar, ICPE, IREP, canalisations de matières dangereuses, installations nucléaires, remontées de nappes, retrait-gonflement des argiles, TRI inondation, SIS/BASOL/CASIAS)
- BRGM — Géoservices (zonage sismique, potentiel radon, mouvements de terrain, cavités souterraines)
- IGN — Géoplateforme / Géoportail (fond de plan IGN, obligations légales de débroussaillement)
- API Carto / Cadastre — IGN (parcelles cadastrales)

EXEMPLE

5. Annexes

— Documents réglementaires complémentaires associés au rapport —

Documents PPR (arrêtés / règlements Géoportail de l'urbanisme) : 1 fichier(s) — voir en fin de volume après les fiches éventuelles.

PPR (GPU) - - Arrêté / règlement de PPR — « 00_PM1_PPRI_Loire_ValOrleansAO_20150120_act.pdf » (document joint en fin de volume)

Géorisques - - Rapport de situation réglementaire des risques — document joint en fin de volume

EXEMPLE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Préfecture
Direction des collectivités
locales et de l'aménagement
Bureau de l'aménagement
et de l'urbanisme

ARRETE

**Portant approbation de la révision
du Plan de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I.)
du Val d'Orléans - Agglomération Orléanaise
sur les communes de Chécy, Combleux, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié,
Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val,
Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle,
Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin**

**Le préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L562-4 et R562-1 à 10,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L126-1, A126-1 et R123-14,

Vu la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 février 2012 prescrivant la révision du P.P.R.I. du Val d'Orléans - Agglomération Orléanaise sur le territoire des communes de Chécy, Combleux, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation de la révision du P.P.R.I. du Val d'Orléans - Agglomération Orléanaise sur le territoire des communes de Chécy, Combleux, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire- Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,

Vu la consultation réglementaire prévue par l'article R562-7 du code de l'environnement,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Chécy, la Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,

Vu l'avis réputé favorable de la commune de Combleux,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (L'Agglo) du 30 janvier 2014,

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 - Accueil du public du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
Standard : 02 38 91 45 45 - Télécopie : 02.38.81.41.03 - Site internet : www.loiret.gouv.fr

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

Vu l'avis du président du Conseil Régional du Centre du 17 janvier 2014,

Vu l'avis du président de la Commission Locale de l'Eau du bassin du Loiret (SAGE Val Dhuy Loiret) du 6 janvier 2014,

Vu l'avis du président du Syndicat Mixte de la gestion du Canal d'Orléans du 20 janvier 2014,

Vu l'avis du président de la Chambre d'Agriculture du Loiret du 9 janvier 2014,

Vu l'avis du président de Chambre Nationale et Régionale de la Propriété Forestière du 16 janvier 2014,

Vu l'avis du président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Loiret du 15 janvier 2014,

Vu l'avis du chef du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine du 16 janvier 2014,

Vu l'avis du président de l'association Loiret Nature Environnement du 9 janvier 2014,

Vu l'avis du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 16 janvier 2014,

Vu les avis réputés favorables des personnes et organismes associés consultés,

Vu le rapport et les conclusions favorables de la commission d'enquête en date du 12 décembre 2014,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1er : La révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) du Val d'Orléans, agglomération orléanaise, est approuvée sur le territoire des 13 communes suivantes :
La-Chapelle-Saint-Mesmin, Chécy, Combleux, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.

Le dossier comporte les documents suivants :
1 - Note de présentation
2 - Règlement
3 - Plans de zonage réglementaire
3.1- Plan de zonage du Val d'Orléans - Agglomération Orléanaise à l'échelle 1/25 000
3.2 - Commune de Chécy à l'échelle 1/5 000
3.3 - Commune de Combleux à l'échelle 1/5 000
3.4 - Commune de la Chapelle-Saint-Mesmin à l'échelle 1/5 000
3.5 - Commune de Mardié à l'échelle 1/5 000
3.6 - Commune d'Olivet à l'échelle 1/10 000 – zoom 1/5 000
3.7.1 - Commune d'Orléans à l'échelle 1/10 000
3.7.2 - Commune d'Orléans – zoom 1/5 000
3.8 - Commune de Saint-Cyr-en-Val à l'échelle 1/10 000 – zoom 1/5 000
3.9.1 - Commune de Saint-Denis-en-Val à l'échelle 1/10 000
3.9.2 - Commune de Saint-Denis-en-Val – zoom 1/5 000
3.10 - Commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin à l'échelle 1/5 000
3.11 - Commune de Saint-Jean-de-Braye à l'échelle 1/5 000
3.12 - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle à l'échelle 1/5 000
3.13 - Commune de Saint-Jean-le-Blanc à l'échelle 1/10 000 – zoom 1/5 000

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

3.14 - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin à l'échelle 1/10 000 – zoom 1/5 000

4 - Cartes des enjeux

4.1 - Plan d'Occupation du Sol à l'échelle 1/25 000

4.2 - Plan d'Equipements publics à l'échelle 1/25 000

Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique ; il devra être annexé dans un délai de 3 mois conformément à l'article L 126-1 du code de l'urbanisme aux plans locaux d'urbanisme pour les communes de la-Chapelle-Saint-Mesmin, Chécy, Combleux, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ainsi qu'au plan d'occupation des sols valant plan local d'urbanisme pour Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

Article 2 : Le plan approuvé sera mis à la disposition du public dans les lieux suivants, aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux :

- en préfecture (Direction des Collectivités Locales et de l'Aménagement - Bureau de l'Aménagement et de l'Urbanisme) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret (http://www.loiret.gouv.fr),
- à la direction départementale des Territoires du Loiret (service Loire, risques ,transports (SLRT)),
- dans les mairies des communes de : La-Chapelle-Saint-Mesmin, Chécy, Combleux, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin,
- au siège de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire (L'Agglo),

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes de La-Chapelle-Saint-Mesmin, Chécy, Combleux, Mardié, Olivet, Orléans, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin. Il sera également notifié au président de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie des communes mentionnées à l'article 1er ainsi qu'au siège de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire, pendant une durée d'un mois au minimum.

Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat des maires des communes mentionnées à l'article 1er et du président de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

L'arrêté sera inséré dans le journal « la République du Centre ».

Article 5 : L'arrêté préfectoral du 02 février 2001 portant approbation de la révision du plan des surfaces submersibles de la vallée de la Loire dans le département du Loiret, valant plan de prévention des risques d'inondation de la vallée de la Loire sur le val d'Orléans, agglomération Orléanaise est abrogé.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret, la directrice départementale des territoires du Loiret, les maires des communes mentionnées à l'article 1er, le président de la

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté sera adressée pour information à :

- M. le directeur de cabinet de la Préfecture du Loiret
- M. le directeur général de la Prévention des Risques au ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
- M. le directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre
- M. le directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Centre
- M. le Chef du Service Territorial de l'Architecte et du Patrimoine
- M. l'animateur de la Mission Inter-Services de l'Eau du Loiret
- M. le président du Conseil Régional du Centre
- M. le président du Conseil Général du Loiret
- M. le directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Loiret
- M. le président de l'Établissement Public Loire
- M. le président du syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents du Loiret
- M. le président du syndicat intercommunal du bassin du Loiret
- M. le président du syndicat intercommunal de la vallée de la Bionne et de ses affluents
- M. le président du syndicat mixte de gestion du canal d'Orléans
- M. le président de la Commission Locale de l'Eau du bassin du Loiret (Sage Val Dhuy Loiret)
- M. le président de la Chambre de l'Agriculture du Loiret
- M. le président du Centre National de la Propriété Forestière
- M. le président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret
- M. le président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Loiret
- M. le président de l'association Nature Centre Environnement
- M. le président de l'association Loiret Nature Environnement

Fait à Orléans, le 20 JAN. 2015

Le préfet,

Michel JAU

NB: délais et voies de recours (articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative)
Dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à M. le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret, 181, rue de bourgogne 45042 Orléans cedex
- soit un recours hiérarchique, adressé à Mme la Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie, 246 , Boulevard Saint-Germain 75007 - Paris
- soit un recours contentieux en saisissant le tribunal administratif, 28, rue de la Bretonnerie 45000 – Orléans
- Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'Administration pendant 2 mois.

EXEMPLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Adresse recherchée :

55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans (parcelle :
000-DO-0054)



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Géorisques est réalisé en partenariat entre le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le BRGM.

Géosciences pour une Terre durable
brgm

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

7 Risques naturels identifiés :

	à mon adresse :	sur ma commune :
INONDATION	EXISTANT	EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	EXISTANT	EXISTANT
SÉISME	FAIBLE	FAIBLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN	INCONNU	EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	MODÉRÉ	IMPORTANT
FEU DE FORÊT	PAS DE RISQUE CONNU	EXISTANT
RADON	FAIBLE	FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :

	à mon adresse :	sur ma commune :
INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	NON CONCERNÉ	CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	NON CONCERNÉ	CONCERNÉ

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

POLLUTION DES SOLS	à mon adresse :	sur ma commune :
	CONCERNÉ	CONCERNÉ

EXEMPLE

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

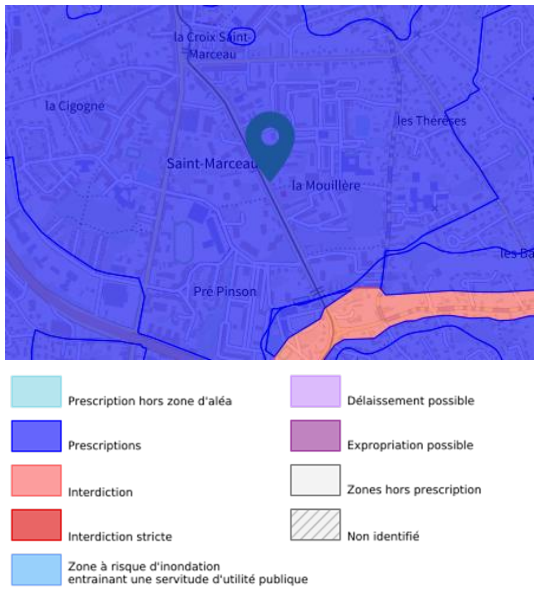
55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Risque d'inondation près de chez moi

Risque à mon adresse EXISTANT

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



Les types de risques d'inondation à mon adresse

- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
 On parle de « crue lente de plaine » lorsqu'un fleuve ou une rivière sort lentement de son lit et envahit les terrains alentours. Il s'agit d'inondations relativement longues, qui peuvent persister plusieurs jours, voire semaines.

Informations détaillées :

PPRN : Révision PPRi Val d'Orléans AO (45DDT20120002)

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé Révision PPRi Val d'Orléans AO a été approuvé et affecte votre bien.
Le PPR couvre les aléas suivants :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Vous êtes concernés par un plan de zonage du PPR :
- Prescriptions : Zone Urbaine Dense (ZUD) - Zone d'aléa fort hauteur (Fh)
[ZUD-Fh; typeReg: 02]
Date de prescription : 06/02/2012
Date d'approbation : 20/01/2015
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir le règlement complet et l'ensemble des détails du PPR, vous pouvez consulter La page de détail de ce PPR.

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Risque d'inondation près de chez moi

TRI : Vallée de Loire dans l'agglomération d'Orléans

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : FRG_TRI_ORLEANS
Votre bien est situé en zone d''intensité : aléa de moyenne probabilité

AZI : Vallée de la Loire

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

PAPI : PAPI des Vals de l'Orléanais

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 45DREAL20190001.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par ruissellement et coulée de boue
- Par remontées de nappes naturelles

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

DDRM : DDRM45

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau

4 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1615488A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	09/06/2016
INTE0300789A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/12/2003	20/12/2003
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
NOR19851002	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/1985	18/10/1985

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

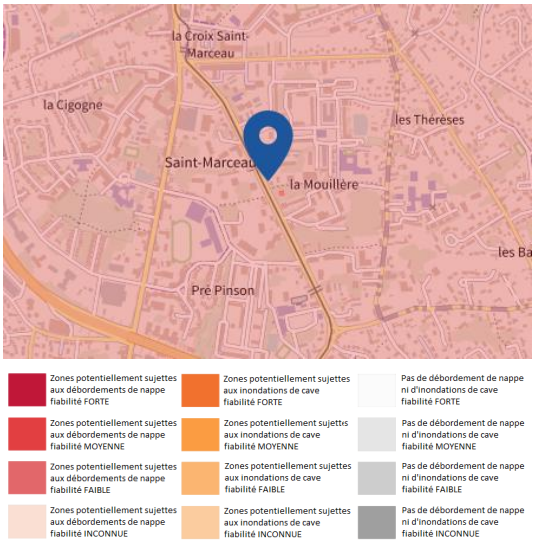
55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Risque de remontées de nappe près de chez moi

Risque à mon adresse EXISTANT

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :
Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

PAPI : PAPI des Vals de l'Orléanais
Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est 45DREAL20190001.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
Par une crue à débordement lent de cours d'eau
Par ruissellement et coulée de boue
Par remontées de nappes naturelles
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

EXEMPLE

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

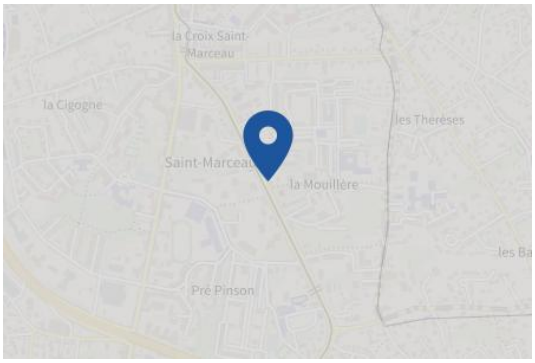
Risque de séisme près de chez moi

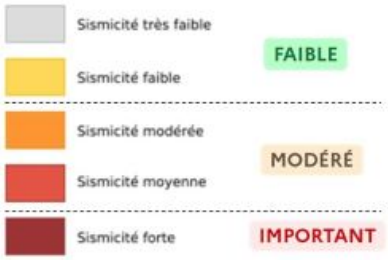
Risque à mon adresse FAIBLE

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).





Informations détaillées :

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

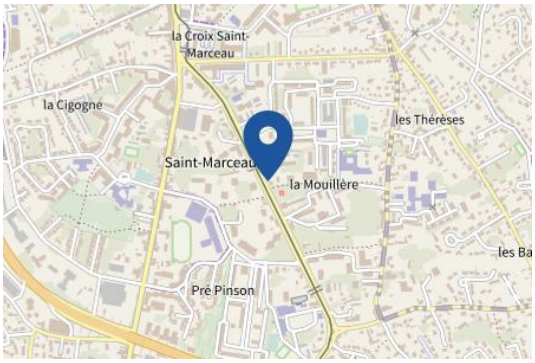
55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

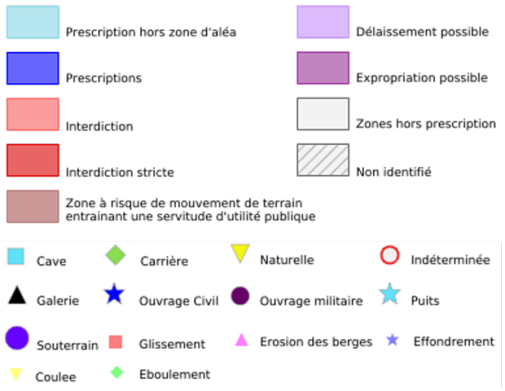
Risque de mouvements de terrain près de chez moi

Risque à mon adresse INCONNU

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.





Les types de risques mouvements de terrain à mon adresse:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement

Informations détaillées :

DDRM : DDRM45

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)
Tassements différentiels

6 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2400969A	Mouvement de Terrain	01/05/2023	30/01/2024

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Risque de mouvements de terrain près de chez moi

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2307448A	Mouvement de Terrain	01/02/2022	13/04/2023
INTE2034504A	Mouvement de Terrain	10/11/2020	22/12/2020
INTE1808306A	Mouvement de Terrain	03/03/2017	02/05/2018
IOCE1132263A	Mouvement de Terrain	14/07/2011	01/12/2011
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

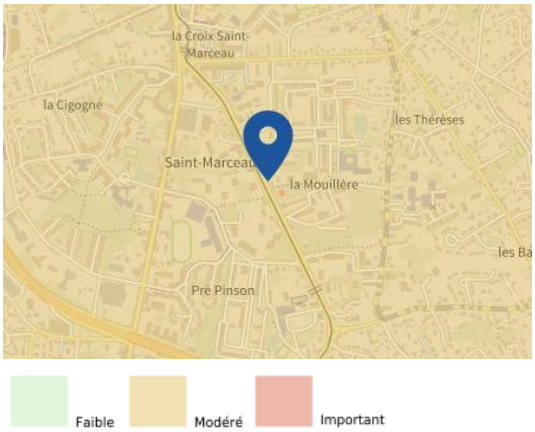
55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi

Risque à mon adresse MODÉRÉ

Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

9 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2112080A	Sécheresse	01/07/2020	07/05/2021
INTE2010312A	Sécheresse	01/07/2019	12/06/2020
INTE1914147A	Sécheresse	01/07/2018	22/06/2019
INTE1228647A	Sécheresse	01/04/2011	17/07/2012
IOCE0808038A	Sécheresse	01/01/2006	04/04/2008
INTE9800443A	Sécheresse	01/01/1993	11/12/1998
INTE9300469A	Sécheresse	01/01/1992	19/09/1993
INTE9200474A	Sécheresse	01/01/1991	17/10/1992
INTX9110334A	Sécheresse	01/05/1989	27/12/1991

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

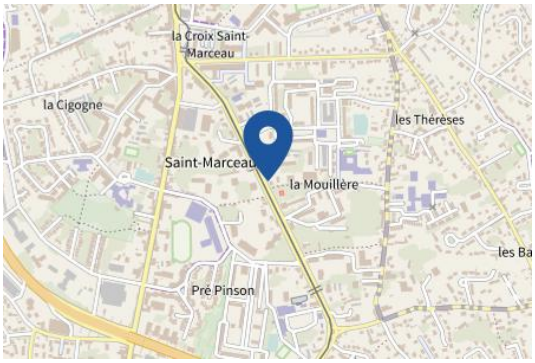
55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

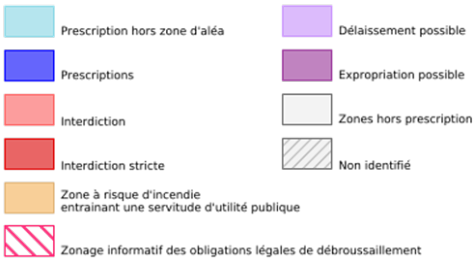
Risque de feu de forêt près de chez moi

Risque à mon adresse PAS DE RISQUE CONNU

Risque sur la commune EXISTANT

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.





EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

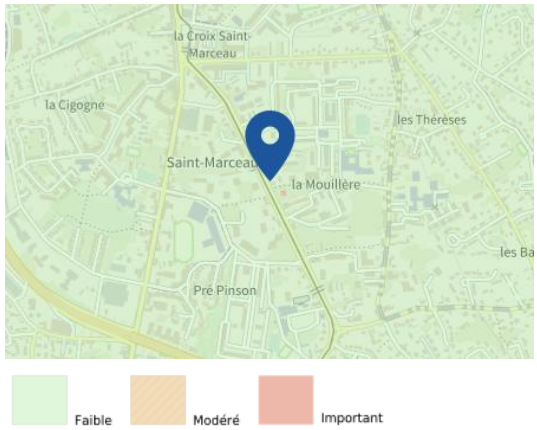
55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Risque radon près de chez moi

Risque à mon adresse FAIBLE

Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

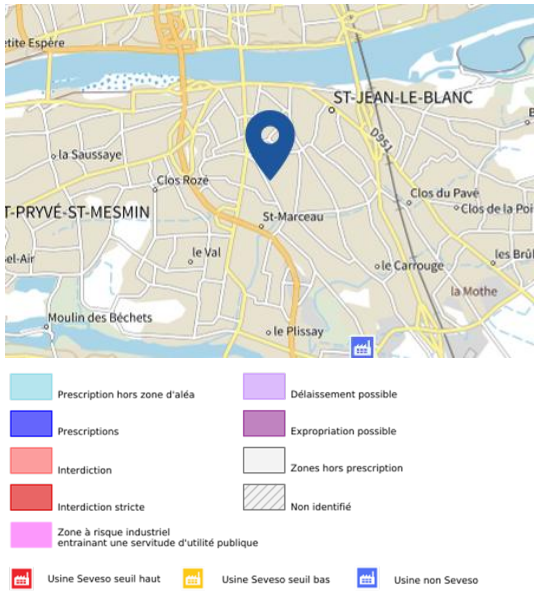
55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi

Risque à mon adresse NON CONCERNÉ

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Les types de risques installations industrielles classées (ICPE) à

- 1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune
- 7 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

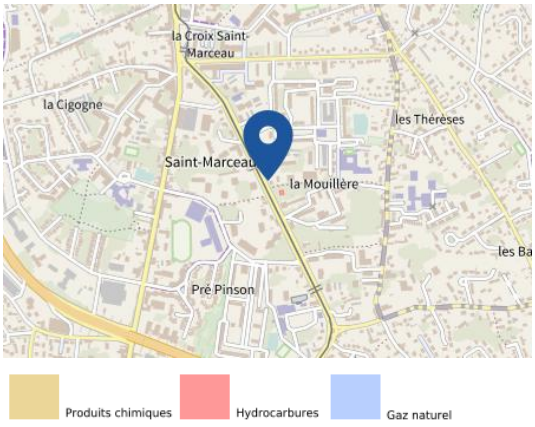
55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

Risque à mon adresse NON CONCERNÉ

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

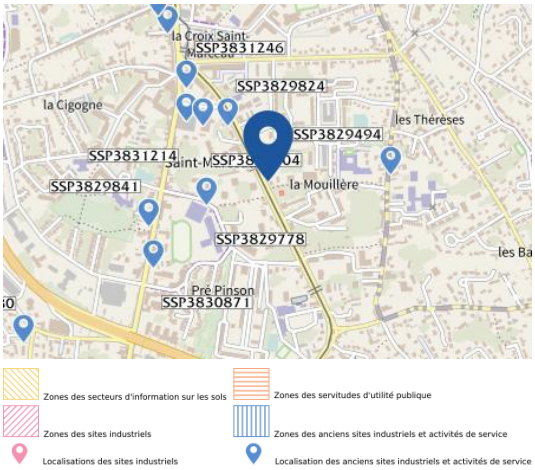
55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Risque de pollution des sols près de chez moi

Risque à mon adresse CONCERNÉ

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Les types de Pollution des sols à mon adresse

- 9 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service à moins de 500 m.
 La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 1.

EXEMPLE

MA SENTINELLE
LOGICIEL NOTARIAL LCB-FT & ERP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES
Rapport de risques

55 Avenue de la Mouillère,
45100 Orléans

Annexe 1 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

9 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3831246	Station service	En arrêt	
SSP3831214	Station service	Indéterminé	
SSP3830871	Garage automobile	En arrêt	
SSP3829841	Dépôt de liquides inflammables	En arrêt	
SSP3829824	Garage automobile	En arrêt	
SSP3829804	Atelier de traitement des métaux	En arrêt	
SSP3829778	Fabrique de céramique d'art	En arrêt	
SSP3829494	Atelier de tôlerie	En arrêt	
SSP3829442	Station service	En arrêt	

EXEMPLE

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité



Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été**
- **ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation**
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles,** loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Les données restituées constituent l'expression fidèle des données publiques officielles disponibles sur les sites gouvernementaux. Le client final reste garant de la vérification de leur contenu avant toute utilisation.